



# SCHADOV-CGT

## Section SNMD du CHateau et du Domaine de Versailles

### COMPTE RENDU DU CHSCT DU 14/12/2012

#### **1 Réorganisation de la Direction du Développement Culturel:**

##### Avis défavorable du CHSCT (6 voix contre et 3 voix pour)

La CGT, SUD et FO ont voté contre ce point à l'ordre du jour. La CFDT a voté pour.

Pour la CGT, ce projet a pour but de faire digérer les suppressions de poste massives imposées par nos dirigeants. Le constat sur l'état de la DDC est accablant, c'est une direction où la précarité est présente à tous les étages, dans les bureaux comme sur le terrain, le nombre de précaires représente souvent plus de la moitié des effectifs.

Pour la CGT, la véritable revalorisation des métiers passe par la pérennisation des contrats et le recrutement de personnels titulaires. De ce point de vue aucun changement n'est à attendre, les précaires vont rester précaires mais dans des missions revalorisées, la bonne blague !!! La CGT a fait part de l'opposition d'une partie importante des caissiers contrôleurs et des chargés d'information en ce qui concerne la création d'un nouveau service résultant de la fusion du droit d'entrée et de l'information culturelle.

Sur ce dossier aussi, rien n'est caché sous la moquette, l'administration ne souhaite que revaloriser ces agents dans leurs missions. C'est juste pour favoriser le dialogue qui n'est pas bon entre ces services qu'on les regroupe, pas pour mettre en place la polyvalence et absorber les suppressions de poste comme le dit la CGT.

Pour tenter de rassurer les personnels, l'administration nous explique que les vacataires (très nombreux dans ces services), pourront opposer leur contrat de travail pour refuser de faire un travail qui n'est pas le leur.

Nous avons bien du mal à imaginer qu'un vacataire refuse un ordre donné par son chef, sans qu'il n'y ait de conséquences sur son renouvellement de contrat. Mais pour la direction, ce n'est que la vision de la CGT ! Les chefs de services n'agissent jamais de la sorte avec les vacataires.

Concernant les effectifs : la direction nous dit en présentation du dossier, qu'il n'y a aucune suppressions de postes, que cette réorganisation crée même un poste dans la direction. La CGT demande alors pourquoi, dans le document fourni par la direction le service qui fusionne les caissiers contrôleurs et les chargés d'information ne comprend que 92 Equivalent Temps Plein, alors qu'elle en comptait 96 dans l'ancienne version. La direction reconnaît avoir fait une petite coupe dans les effectifs de vacataires occasionnels et saisonniers (1 ETP chargé d'information et 1 ETP caissier contrôleur), mais pas de quoi sauter au plafond, comme le fait la CGT. Ces 4 postes seront supprimés pour en créer dans les bureaux, afin de répondre à de nouveaux besoins que nous ne comprenons pas ! Comment répondre à de nouveaux besoins avec un nombre d'agents en baisse constante ? La solution trouvée par l'administration est simple, faire bosser plus les agents !!!

Coté rémunération aucun changement, c'est la logique du bosser plus pour gagner autant ou moins, rien de bien scandaleux quoi !!!

Quand la CGT indique qu'elle votera contre tous projets contenant des suppressions de postes et des disparitions de services, la direction répond qu'elle rétablira les effectifs dans le document qu'elle fournira au prochain Comité Technique.

On attend avec impatience de savoir comment elle compte s'y prendre, car cela revient à supprimer des postes ailleurs (soit dans d'autres directions, soit dans d'autres services). A moins qu'on ait trouvé le moyen de créer des postes comme on fabrique des petits pains !!!

En conclusion, la revalorisation des métiers, c'est filer plus de boulot à des agents moins nombreux. Cette réorganisation est une nouvelle conséquence des politiques de réduction de l'emploi public, qui est inacceptable pour la CGT.

Par ailleurs, de nombreux collègues n'ont pas connaissance des changements de missions ou des changements de hiérarchie et risquent bien de découvrir des nouveaux chefs et des nouvelles missions dès le début de l'année prochaine. La CGT considère qu'à minima, une information complète auprès des agents aurait du être faite, et pas seulement auprès de certains personnels bien placés.

Par ailleurs, la nouvelle DDC (qui comptera 146 agents), sera complètement déséquilibrée, Un service mastodonte de 110 agents et d'autres services comprenant 3 ou 4 agents, il y a fort à parier que les chefs des petits services, ne pèseront pas bien lourd face au chef du service des ventes.

La CGT s'est donc prononcée contre cette réorganisation, rejoint par SUD et FO, ce qui a permis d'obtenir un avis défavorable.

Malheureusement, le projet a toutes les chances d'aboutir lors du prochain Comité Technique qui se tiendra le 20 décembre 2012, puisque seul un vote défavorable unanime pourrait le remettre en cause et qu'une organisation syndicale est ouvertement pour cette réorganisation.

La CGT se tient à la disposition de tous les personnels de la DDC pour discuter du sujet, et envisager la suite.

## **2 Modifications des horaires:**

### **Point retirés de l'ordre du jour par la direction**

La direction prévoyait de modifier le règlement ARTT, pour mettre en place les horaires de haute saison à partir du week-end de Pâques, de manière à pouvoir proposer les grandes eaux. Devant le tollé de toutes les organisations syndicales, la direction a reculé.

Les horaires de haute saison commenceront bien le 1<sup>er</sup> avril, comme tous les ans.

## **3 Modification des circuits de visite:**

### **Avis défavorable du CHSCT (7 contre CGT et CFDT, 2 abstentions SUD et FO)**

Ce point de l'ordre du jour, fait suite au report des travaux sur le corps central.

Il rétablit l'ouverture des appartements de la reine et de Dauphin Dauphine.

Il suppose la création de plusieurs postes de travail, notamment en raison de l'installation de passerelles au niveau de la Chapelle Royale et de la sortie du musée pour accompagner les Personnes à Mobilité Réduite.

La CGT s'est prononcé contre ce point de l'ordre du jour, car nous considérons que le nombre de postes au sein des différents services de la DASS et de la DDC, ne permettront pas de tenir tous les postes et que cela va dégrader nos conditions de travail, déjà bien assez pénible.

Le CHSCT avait demandé le 3 juillet 2012, que des mesures de bruits et de vibrations soient faites dans les espaces de travail.

Ce document qui ne figurait pas dans le dossier initial, a été fourni en séance, à la demande des représentants de la CGT. Les mesures ont été effectuées le lundi 1 octobre 2012, sans présence du public, et font déjà apparaître des taux de nuisances importants.

Au vu de ces premiers résultats, la CGT a demandé qu'un groupe de travail CHSCT soit mis en place en début d'année pour faire le point sur les mesures de prévention à mettre

en œuvre et pour faire réaliser une nouvelle mesure en présence du public, car nous pensons que les résultats pourraient être plus élevés.

Nous avons averti l'administration que nous exigerons des mesures de bruit et les vibrations dès le début du chantier.

#### **4 Fiche de poste des huissiers :**

Avis favorable du CHSCT (unanimité)

La CGT a voté pour ce point de l'ordre du jour.

La modification de la fiche de poste, intègre les nouvelles missions des huissiers qui seront en poste au Grand Commun.

#### **5 Plan de formation hygiène et sécurité 2013:**

Avis favorable du CHSCT : 7 POUR (CGT et CFDT), 1 ABSTENTION (SUD) ET 1 NE PREND PAS PART AU VOTE (FO)

#### **6 Programme 2013 des visites CHSCT :**

Avis favorable du CHSCT : 8 POUR (CGT, SUD et CFDT) et 1 NE PREND PAS PART AU VOTE (FO)

**Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus fort.**

#### **Bulletin de contact et de syndicalisation CGT-CULTURE**

NOM : .....Prénom : .....  
.....  
Adresse : .....  
.....  
Code postal : ..... Ville : .....  
.....  
Téléphone : ..... Courriel : .....  
.....  
Age : ..... Profession : .....  
.....  
Service: .....  
.....  
.

**Ce bulletin est à renvoyer au SCHADOV-CGT (à coté de l'infirmierie)  
ou à la CGT-CULTURE, 61 rue de richelieu 75002 PARIS**

Bureau syndical, Place GAMBETTA, RP 834 78008 VERSAILLES

Tél.: 01.30.83.75.87. – (74.68) - Fax : 01.30.83.77.10 Mèl : cgt@chateauversailles.fr